



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Pierre Gramegna
Ministre des Finances
3, rue de la Congrégation

L-1352 Luxembourg

N/réf. : CSL - 58/2016 - SH/AW

Luxembourg, le 4 avril 2016

Conc. : Projet de loi :

- portant introduction en matière de taxe d'abonnement de l'obligation de dépôt électronique des déclarations par les organismes de placement collectif et les fonds d'investissements spécialisés ;
- modifiant la loi organique de l'enregistrement du 22 frimaire an VII ;
- modifiant la loi modifiée du 21 ventôse an VII relative à l'organisation de la conservation des hypothèques ;
- modifiant l'article 2200 et abrogeant l'article 2201 du Code civil.

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 26 novembre 1971 portant simplification de la formalité de l'enregistrement des actes civils publics et des actes ou écrits faits sous signature privée.

Monsieur le ministre,

Par lettre du 3 mars 2016, vous avez soumis le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que les projets sous rubrique n'appellent pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Norbert TREMUTH
Directeur

Jean-Claude REDING
Président